

Le « Conference Vetting System »

Le « Conference Vetting System » analyse la conformité des manifestations professionnelles internationales organisées par un tiers (conférence et formations) avec le Code Ethique de MedTech Europe.

Il rend une décision contraignante pour les sociétés adhérentes quant au bien-fondé du soutien de ces manifestations par des subventions à caractère éducatif, des activités promotionnelles (par ex.: stands) ou des symposiums satellites. Plus d'informations sur le «Conference Vetting System » sur www.ethicalmedtech.eu.

Des règles plus strictes pour les subventions à caractère éducatif: Ce que cela signifie pour les entreprises ?

- Les sociétés adhérentes rendent publiques les subventions à caractère éducatif aux Organisations de Santé afin d'accroître la transparence des fonds alloués à la Formation Professionnelle Continue.
- Les manifestations internationales soutenues par les sociétés adhérentes doivent être approuvées par le « Conference Vetting System ».
- Les sociétés adhérentes fournissent des subventions, dons, bourses d'étude ou de recherche uniquement aux Organisations de Santé et **jamais aux Professionnels de Santé individuellement**.
- Les sociétés adhérentes peuvent définir une ou plusieurs catégorie(s) de Professionnels de Santé pouvant bénéficier de soutien financier dans le cadre de ces subventions, mais elles ne peuvent pas désigner un Professionnel de Santé en particulier.
- Les sociétés adhérentes continueront d'exiger la conclusion d'un contrat écrit avec les Organisations de Santé, précisant les conditions des subventions, dons, bourses d'étude et de recherche.
- Les sociétés adhérentes doivent disposer, en interne, d'un processus indépendant d'examen des demandes de subventions, réalisé sur base de critères objectifs.

Notre engagement en faveur du soutien à la Formation Continue

Le Code de MedTech Europe illustre la volonté claire de l'industrie des technologies médicales de préserver et protéger nos relations avec les Professionnels de Santé grâce à l'adoption d'une autoréglementation claire et stricte.

Notre industrie reste pleinement engagée dans son soutien aux formations médicales continues indépendantes. Nous renforçons cette indépendance **grâce à l'intervention de parties tierces autonomes, lesquelles désigneront les Professionnels de Santé bénéficiaires du financement.**

Pour plus d'informations sur le Code Ethique de MedTech Europe, nous vous invitons à visiter notre site internet www.medtecheurope.org ou à contacter l'Equipe Juridique et Compliance de MedTech Europe à l'adresse suivante: Ethics@medtecheurope.org.

A propos de MedTech Europe

MedTech Europe est l'unique association européenne de l'industrie des technologies médicales, allant du diagnostic au traitement de maladies. MedTech Europe représente l'industrie du Diagnostic In Vitro ainsi que celle des Dispositifs Médicaux.

MedTech Europe promeut un environnement politique équilibré qui permet à l'industrie des technologies médicales de satisfaire les besoins et attentes croissants dans le domaine de la santé en Europe. Nous valorisons aussi notre industrie et l'importance des technologies médicales pour améliorer et sauver des vies, et contribuons au soutien de systèmes de santé plus durables.



Soutien à la Formation Professionnelle Continue et relations avec les Organisations de Santé

Code Ethique de MedTech Europe

Un Code Éthique unique

- Depuis 2017, le **Code Ethique de MedTech Europe** établit des règles strictes, claires et transparentes pour les relations de notre industrie avec les Professionnels de Santé et les Organisations de Santé, notamment dans le cadre de manifestations organisés par l'entreprise, de contrats de consultants, de projets de recherche et de soutiens financiers à la Formation Continue.
- Le Code **est commun à toutes les entreprises de Dispositifs Médicaux et de Diagnostique in Vitro**, qui sont adhérentes de Medtech Europe.

Notre Code en bref

Nouveau modèle de soutien financier aux manifestations organisées par un tiers (congrès, conférences, etc.) :

- En Europe, depuis le 1^{er} janvier 2018 nos sociétés adhérentes ne peuvent plus apporter de soutiens financiers aux Professionnels de Santé individuellement pour assister à des évènements organisés par des tiers. Cela n'est possible que par le biais de subventions aux Organisations de Santé.

Transparence des subventions :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, nos membres rendent publiques leurs subventions à caractère éducatif aux Organisations de Santé (par ex : soutien à l'organisation de conférences) sur le site TransparentMedTech.

Toute manifestation organisée ou soutenue financièrement par nos sociétés adhérentes doivent respecter les mêmes critères :

- Par exemple, toute manifestation, peu importe si elle est organisée par un tiers ou par une société adhérente, doit avoir lieu dans un lieu approprié, avec des frais d'hospitalité raisonnables, sans invités ni conjoints, etc.

Changements majeurs : de nouvelles façons de soutenir une formation scientifique continue et indépendante

Avant 2018

Soutien direct

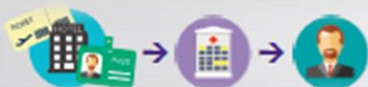
Les sociétés choisissent individuellement les Professionnels de Santé et financent leur participation aux manifestations scientifiques organisées par des tiers.



Ce soutien financier couvre tout ou partie de leurs dépenses de voyage, frais d'hébergement et d'inscription à la manifestation.

Subventions

Les sociétés accordent des subventions aux Organisations de Santé (ex.: hôpitaux, sociétés savantes) couvrant la participation de catégories de Professionnels de Santé aux manifestations scientifiques organisées par des tiers.



A partir du 1^{er} janvier 2018

Soutien financier direct



Non autorisé

Subventions



L'organisme percevant la subvention choisit les Professionnels de Santé bénéficiaires

Règles plus contraignantes